



Conseil municipal du 7 février 2023

Liste des délibérations

2023-01-01	Débat d'orientation budgétaire
2023-01-02	Convention avec la mairie d'Argentan – Utilisation de la fourrière municipale
2023-01-03	Recrutement de vacataires -
2023-01-04	Demande de subvention DETR – Création d'espaces ludiques
2023-01-05	Vente de salle de bal d'Exmes

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

Convocation :
01/02/2023

Affichage :
01/02/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 30
Votants : 34

Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... 14 FEV. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... 14 FEV. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CLOUET Hélène, DELCOURT Camille, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDOISEAU Philippe, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à BELTOISE Emmanuel, SANCHEZ Nadia, VALLET Éric ayant donné procuration à Mme POINSIGNON Claudine

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse.

Mme Thérèse SAMSON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-01-01	Débat d'orientation budgétaire
---------------	--------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances et de l'administration,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires.

Conformément à ce même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2023 sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2023 de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée au présent rapport ;

DELIBERE

PREND de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023, selon les
ACTE modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 061-200066256-20230207-2023_01_01-DE



Commune de GOUFFERN EN AUGE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
POUR LE BUDGET 2023

Conseil municipal du 7 février 2023

Le rapport d'orientation budgétaire

Imposée aux départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Ainsi ce rapport aura différents axes

1. Le bilan de l'année 2022.
2. L'état et l'évolution de la dette
3. Le montant des taux d'imposition
4. Le plan pluriannuel des investissements
5. Les orientations

1. Bilan de l'année 2022

1-1 Etat des recettes réelles et des dépenses réelles 2022

Le tableau 1 joint présente par chapitre les recettes et les dépenses de l'année 2022. Les dépenses d'ordre n'ayant pas d'incidence sur les capacités financières de la commune n'apparaissent pas sur ce tableau, seules les écritures réelles sont prises en compte.

A l'examen de la colonne 2022 de ce tableau, on observe que les recettes réelles s'élèvent à 1 943 k€ soit une légère baisse (2,7 %) par rapport à 2021. Les raisons de cette baisse sont principalement :

- Retour à la normale concernant les ventes de bois (- 30 k€)
- Perception d'une seule année de recettes de l'hippodrome (- 37 k€)
- Frais de mutation en hausse (+ 27 k€)
- Forte baisse du FCTVA (- 34 K€)
- Baisse sensible des revenus des immeubles (- 20 k€)
- Remboursement des frais de personnels (+ 23 k€)

On observe également que les dépenses réelles s'élèvent à 1 785 k€ et qu'elles sont en hausse de 13 % par rapport à 2021. Les raisons de cette forte hausse sont :

Forte hausse des charges à caractère général (1 68 k€) en raison de l'augmentation des dépenses d'eau (7 k€), d'électricité (15 k€), de combustibles (8 k€), de carburants (13 k€), de frais de maintenance (7 k€), des frais d'honoraires (7k€ - Orne habitat, bornage...) et frais de gardiennage (+7k€ - rattrapage des arriérés)

Forte hausse des frais de personnel en raison de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, de la mise en place du RIFSEEP pour tous les agents mais surtout par le remplacement de deux agents en arrêt de travail pour accident (en grande partie compensée en recettes par les assurances). A noter également que les frais de personnels de la maison France Services sont compensés en recettes par l'Etat et les communes partenaires.

Subvention au service d'eau de Saint Pierre la Rivière – Omméel (100 k€).

Le résultat des recettes moins les dépenses (épargne brute) s'élève donc à + 157,9 k€ et l'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital annuel des emprunts) à 61 k€ soit une baisse de 80 % par rapport à 2021.

1-2 Bilan de l'investissement 2022

Les recettes d'investissement (FCTVA et subventions) s'élèvent à 276 k€.

Elles sont toutefois augmentées par la vente de bien pour 11 k€.

La capacité d'investissement (épargne nette + recettes d'investissement) de la commune pour l'année 2022 s'élevait donc à 349 k€.

Le tableau 2 joint présente l'ensemble des investissements réalisés.

893 k€ ont donc été payés en 2022, la commune a donc diminué le fonds de roulement de 534 k€.

Celui-ci s'élève au 31 décembre 2022 à 1 748 842 €.

Il faut toutefois tenir compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 274 k€ en dépenses et 68 k€ en recettes.

2. Etat et évolution de la dette

2-1 Etat de la dette

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2022	572 410,11	91 910,86	15 611,16	107 522,02	480 499,25
2023	480 499,25	76 681,78	12 396,55	89 078,33	403 817,47
2024	403 817,47	74 285,32	9 849,56	84 134,88	329 532,15
2025	329 532,15	57 414,95	7 425,82	64 840,77	272 117,20
2026	272 117,20	56 078,07	5 712,28	61 790,35	216 039,13
2027	216 039,13	48 095,49	4 089,59	52 185,08	167 943,64
2028	167 943,64	36 006,50	2 944,51	38 951,01	131 937,14
2029	131 937,14	32 089,68	2 221,15	34 310,83	99 847,46
2030	99 847,46	24 321,57	1 644,74	25 966,31	75 525,89
2031	75 525,89	17 571,08	1 268,74	18 839,82	57 954,81
2032	57 954,81	15 163,32	961,72	16 125,04	42 791,49
2033	42 791,49	15 308,13	685,53	15 993,66	27 483,36
2034	27 483,36	9 010,75	456,22	9 466,97	18 472,61
2035	18 472,61	9 160,32	306,65	9 466,97	9 312,29
2036	9 312,29	9 312,29	154,68	9 466,97	0,00
Total		572 410,11	65 728,90	638 139,01	2 333 273,89

Le tableau ci-dessus présente l'état de la dette de la commune qui s'élève au 1^{er} janvier 2023 à 480 499 € et une annuité globale de 89 078 €.

La commune est donc peu endettée puisque son taux d'endettement (voir tableau DOB) est faible (0.25).

2-2 Evolution de la dette

La situation actuelle permet de recourir à l'emprunt dans les années à venir. Cependant, les dépenses réelles étant élevées par rapport aux recettes réelles, ce recours sera limité car la capacité de désendettement sera très vite élevée.

3. Fiscalité

La commune de Gouffern en Auge est membre de la communauté de communes d'Argentan Intercom qui est à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) qui perçoit :

- Une part additionnelle des taxes « ménages » (TFB, TFNB)
- A la place de ses communes membres les TAFNB, CFE, CVAE, TASCOT et IFER

La commune de Gouffern en Auge perçoit :

- Les taxes « ménages » (TFB, TFNB)
- L'attribution de compensation versée par leur EPCI qui couvre la différence entre la valorisation des charges liées aux compétences transférées et les recettes transférées (CLECT).

La commune de Gouffern en Auge est fiscalement active depuis le 1^{er} janvier 2018 et a délibéré le 22 septembre 2017 afin de mettre en œuvre une intégration fiscale progressive afin de permettre l'unification des taux dès la 13^{ème} année. Un taux moyen pondéré est voté chaque année par la commune de Gouffern en Auge mais un lissage sur 12 années est appliqué.

Taux votés en 2018

	Taux moyen pondéré Gouffern en Auge	Taux Argentan Intercom
Taxe habitation (pour mémoire)	7.93 %	12.20 %
Taxe foncière propriété bâtie	2.49 %	11.04 %
Taxe foncière propriété non bâtie	6.57 %	18.99 %

Prévisions taux 2023

	Taxe foncière bâti Taux moyen pondéré 2030 2,49 (29,56)				Taxe foncière non bâti Taux moyen pondéré 2030 6,57	
	2022	2023 Prévu	Taux dépt 2021	Taux 2023	2022	2023
Aubry en Exmes	2,57	2,56	27,07	29,63	7,55	7,43
Avernes sous Exmes	1,70	1,80	27,07	28,87	5,46	5,59
Le Bourg Saint Léonard	4,14	3,93	27,07	31,00	8,97	8,67
Chambois	2,72	2,69	27,07	29,76	7,39	7,29
La Cochère	2,02	2,08	27,07	29,15	6,42	6,44
Courménil	1,73	1,83	27,07	28,90	5,50	5,63
Exmes	2,58	2,57	27,07	29,64	7,39	7,29
Fel	2,20	2,24	27,07	29,31	6,47	6,48
Omméel	2,18	2,22	27,07	29,29	6,36	6,39
Saint Pierre la Rivière	1,96	2,03	27,07	29,10	6,00	6,07
Silly en Gouffern	2,08	2,13	27,07	29,20	6,30	6,33
Survie	2,25	2,28	27,07	29,35	6,75	6,73
Urou et Crennes	2,50	2,50	27,07	29,57	7,06	7,00
Villebadin	2,02	2,08	27,07	29,15	5,91	5,99

4. Orientation budgétaire 2023

La tableau 3 présente l'ensemble des projets présentés en 2022 dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

L'inscription de l'ensemble des projets en 2023 représentant un montant de 3 412 000 € montre que le fonds de roulement serait minime et irait à l'encontre des souhaits émis les années précédentes (environ 1 000 000 €).

Il est rappelé que les projets les plus importants ne seront réalisés que si les subventions espérées (minimum 50 %) sont obtenues.

Cependant, de nombreuses dépenses inscrites au PPI ne peuvent bénéficier d'aucune subvention.

Comme lors du débat 2022, il est rappelé que dès la fin du deuxième trimestre 2022 et en vue de préparer le budget 2024 et les suivants, il sera nécessaire d'exprimer des choix clairs, de définir les priorités afin d'obtenir un maximum de subventions et/ou de permettre le choix entre les différentes possibilités offertes aux élus :

Baisse des charges

Hausse des recettes

Priorisation des travaux année par année afin d'obtenir le maximum de subvention

Etalement et/ou suppression de certains projets.

COMMUNE DE GOUFFERN EN AUGE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230207-2023_01_01-DE



Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	214 307,55	99 103,94	181 861,77	144 712,63	138 000,00	128 000,00
702	Ventes de récoltes et de produits forestiers	114 539,76	26 362,21	63 201,40	30 922,88	40 000,00	40 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	49 365,88	50 040,96	49 318,16	54 346,15	48 000,00	48 000,00
706	Prestations de services	16 576,90	14 361,00	14 181,00	14 508,00	10 000,00	10 000,00
708	Autres produits	33 825,01	8 339,77	55 161,21	44 935,60	40 000,00	30 000,00
73	Impôts et taxes	554 793,36	564 199,41	696 599,79	703 765,70	690 000,00	628 500,00
731	Impôts locaux	418 477,00	419 961,00	448 323,00	465 557,00	460 000,00	448 500,00
732	Fiscalité reversée	77 554,00	81 515,00	82 132,00	238 208,70	230 000,00	80 000,00
736	Impôts taxes spécif.liés aux activités de services	0,00	0,00	91 000,32	0,00	0,00	40 000,00
738	Autres taxes	58 762,36	62 723,41	75 144,47	0,00	0,00	60 000,00
74	Dotations, subventions et participations	963 016,20	926 439,00	964 313,73	938 565,37	958 000,00	965 800,00
741	DGF	892 026,00	826 147,00	858 728,00	897 216,00	890 000,00	907 800,00
744	FCTVA	21 892,35	56 737,08	52 174,92	18 749,43	50 000,00	40 000,00
747	Participations	14 510,22	1 765,22	36 483,81	4 839,02	2 000,00	2 000,00
748	Autres attributions et participations	34 587,63	41 789,70	16 927,00	17 760,92	16 000,00	16 000,00
75	Autres produits de gestion courante	190 185,52	167 957,88	144 825,41	121 412,98	145 000,00	150 000,00
752	Revenus des immeubles	187 055,45	164 230,41	132 435,17	111 053,75	120 000,00	150 000,00
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	0,00	0,00	9 980,00	10 208,36	9 000,00	9 000,00
758	Produits divers de gestion courante	3 130,07	3 727,47	2 410,24	150,87	2 500,00	2 500,00
013	Atténuations de charges	9 556,68	15 404,01	11 068,03	34 793,53	10 000,00	10 000,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	1 931 859,31	1 773 104,24	1 998 668,73	1 943 250,21	1 941 000,00	1 882 300,00

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	682 243,21	689 649,90	656 967,63	726 087,15	726 000,00	696 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	502 205,68	592 785,94	639 611,49	731 599,66	731 000,00	679 000,00
014	Atténuations de produits	113,00	331,00	13 280,00	12 182,00	10 000,00	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	229 831,07	209 121,64	249 908,04	196 058,97	200 000,00	206 000,00
66	Charges financières (intérêts de la dette)	26 345,17	22 966,48	19 220,66	15 611,16	15 000,00	19 850,00
67	Charges exceptionnelles	29 367,00	3 179,10	1 145,00	103 810,48	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	1 470 105,13	1 518 034,06	1 580 132,82	1 785 349,42	1 687 000,00	1 625 850,00
	Epargne brute	461 754,18	255 070,18	418 535,91	157 900,79	254 000,00	256 450,00
16	Emprunts et dettes assimilés	104 830,18	99 519,39	99 582,83	96 875,28	100 000,00	166 500,00
	Epargne nette	356 924,00	155 550,79	318 953,08	61 025,51	154 000,00	89 950,00
10222	FCTVA	48 402,04	101 971,94	64 417,67	50 223,09	657 684,37	445 000,00
10226	Taxe d'aménagement	8 204,26	11 670,07	969,03			
13	Subventions d'investissement reçues	27 002,32	40 909,88	114 603,96	226 401,79	1 023 600,00	750 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	161 751,41	171 531,01	187 000,00	11 700,00		
	Capacité d'équipement	602 284,03	481 633,69	685 943,74	349 350,39	1 835 284,37	1 284 950,00
20	Immobilisations incorporelles	17 123,12	4 869,09	53 335,72	81 417,38		
204	Subventions d'équipement versées	42 404,90	34 533,40	37 716,98	52 005,33	282 856,00	
21	Immobilisations corporelles	451 128,74	280 454,18	462 081,94	720 190,58		
23	Immobilisations en cours	249 725,05	188 732,29	78 383,47	30 000,00	3 412 000,00	2 500 000,00
	Equipement réalisé	760 381,81	508 588,96	631 518,11	883 613,29	3 694 856,00	2 500 000,00
	Emprunt					500 000,00	500 000,00
	Fonds de roulement en début d'exercice	1 818 245,28	2 039 190,19	2 200 895,91	2 278 837,03	1 748 852,83	389 281,20
	Reprise sur fonds de roulement	158 097,78	26 955,27	-54 425,63	534 262,90	1 859 571,63	1 215 050,00
	Correctifs (opérations non budgétaires, transferts,...)	379 042,69	188 660,99	23 515,49	4 278,70		
	Fonds de roulement en fin d'exercice	2 039 190,19	2 200 895,91	2 278 837,03	1 748 852,83	389 281,20	-325 768,80

Endettement						
Dettes au 31/12 de l'année en €	769 337	671 001	572 410	480 499	903 817	1 329 532
Taux d'endettement (Dettes/RRF)	0,40	0,38	0,29	0,25	0,47	0,71
Capacité de désendettement (Dettes/Epargne brute)	1,67	2,63	1,37	3,04	3,56	5,18
Recettes réelles par habitant	510	468	527	527	512	487
Endettement par habitant	203	177	151	130	238	351
Charges + rembt emprunt / recettes réelles	0,82	0,91	0,84	0,97	0,92	0,95

INVESTISSEMENTS REALISES ET ENGAGES 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Compte	Type	Descriptif	Commune historique	Prévus	Payés	Solde	Engagés	Reste à réaliser
2031	Voirie	Aménagements Omméel	Omméel		2 340,00		3 060,00	3 100,00
2031	Batiments communaux	Etude aménagement salle de l'Orangerie	LBSL	16 860,00			16 860,00	16 860,00
2031	Batiments communaux	Salle de sport	Urou	31 335,00	26 551,08		11 197,72	11 500,00
2031	Batiments communaux	Fruitier et maison du jardinier	LBSL		4 147,42			
2031	Terrains communaux	aménagement caserne	Fel		17 469,97		29 834,03	30 000,00
2031	Batiments communaux	Etudes mairie GEA et Chambois	Silly et Chambois	5 520,00			5 520,00	5 600,00
2031	Eglise	Etude de diagnostic (y compris relevé éventuel)	Fel et Urou	10 666,00	9 458,91			
2031	Etudes	Etude programmation culturelle	LBSL	21 450,00	21 450,00			
TOTAL CHAPITRE 20				265 831,00	81 417,38	184 413,62	66 471,75	67 060,00
2041513	Infrastructures	Fonds de concours AI	Divers	57 674,00	52 005,33			
TOTAL CHAPITRE 204				57 674,00	52 005,33	5 668,67	0,00	
238	Logements communaux	Avances Orne habitat	GEA		30 000,00			
TOTAL CHAPITRE 238				0,00	30 000,00	-30 000,00	0,00	
2111	Terrains communaux	Achats de terrains	Chambois	370 000,00				
2111	Terrains communaux	Aménagement de terrains	Fel	210 000,00				
total 2111				580 000,00	0,00	580 000,00	0,00	
2117	Terrains communaux	Aménagement forêt ONF	Chambois	15 232,00				
Total 2117				15 232,00	0,00	15 232,00	0,00	
2128	Autres agencements	Aménagement gué de Moissy	Chambois				4 052,98	
Total 2128				0,00	0,00	0,00	4 052,98	0,00
21316	Cimetière	Aménagement cavurne et jardin du souvenir	Divers	9 038,00			9 037,34	9 050,00
21316	Cimetière	Aménagements cimetières et reprise concessions	LBSL / Fel / Omméel	50 000,00	4 218,00		16 817,00	16 850,00
Total 21316				59 038,00	4 218,00	54 820,00	25 854,34	25 900,00
21318	Travaux Eglises - Chapelle	Objet mobilier Villebadin	Villebadin	13 105,00			13 104,36	13 200,00
21318	travaux églises	Assainissement, gouttières et murs	Aubry en Exmes	8 500,00	8 400,00			
21318	Batiments communaux	Menuiserie la poste	Chambois	11 950,00	10 904,58			
21318	Eglise	Assainissement	Avemes sous Exmes et Omméel / Crennes et Survie	34 200,00	34 763,76			
21318	Eglise	Paratonnerre	Avemes sous Exmes et La Cochère / Courmenil et Silly	41 000,00			21 000,00	21 000,00
21318	travaux églises	Travaux église de Chambois	Chambois	20 000,00			20 000,00	20 000,00
21318	Eglise	Restauration de portes	Avemes sous Exmes, Courmenil et Survie	10 000,00	6 989,29			
21318	Eglise	Divers	GEA	10 000,00				
21318	Lavoir de Sainte Eugénie	Réfection toiture	Aubry en Exmes	3 300,00	3 236,40			
21318	Eglise	Electricité église	Silly en Gouffern		4 003,20			
21318	Batiments communaux	Changement porte salle du stade	Chambois	2 246,00			2 186,43	2 200,00
21318	Batiments communaux	WC et chauffe-eau syndicat d'initiative	Chambois	2 100,00	2 676,72			
21318	Eglise	Vitraux	St Pierre la Rivière	15 600,00	18 265,00			
21318	Batiments communaux	Divers projets	GEA	150 000,00				
21318	Batiments communaux	Réparation cloches et horloge	LBSL				2 600,03	2 650,00
21318	Batiments communaux	Porte services techniques Urou	Urou				3 069,60	3 070,00
21318	Batiments communaux	Porte vestiaire stade	Chambois				1 976,20	2 000,00
21318	Batiments communaux	Murs du potager	LBSL		8 973,20			
Total 21318				512 001,00	98 212,15	413 788,85	63 936,62	64 120,00
2132	Logements communaux	logement "femmes victimes de violence"	Fel	19 537,00	10 049,81			
2132	Logements communaux	Rénovation logements (Orne habitat)	GEA	170 000,00				
2132	Logements communaux	Toiture bâtiment collectif Fel	Fel	3 463,00	3 462,25			
2132	Château	logement gardien	LBSL	10 000,00	11 560,68			
2132	Locaux commerciaux	Aménagement boulangerie	Exmes		1 184,40			
2132	Terrains communaux	Raccordement herbage château	LBSL				1 694,71	
2132	Terrain communaux	Achat de terrain	Chambois		220 000,00			
2132	Locaux communaux	Porte garage Fel	Fel				3 588,20	
Total 2132				203 000,00	246 257,14	-43 257,14	5 282,91	0,00
2135	Logements communaux	logement "femmes victimes de violence"	Fel	8 073,17				
2135	Logements communaux	Rénovation logements (hors Orne habitat)		2 078,26				
2135	Batiments communaux	Mise aux normes salle des fêtes	Chambois Silly en Gouffern LBSL	27 500,00			13 868,40	6 900,00
2135	Batiments communaux	Changement fenestres salle des fêtes	Courmenil	4 200,00	4 453,05			
2135	Cimetière	Remplacement portail	Fel	4 250,00	4 224,00			
2135	Accessibilité	Bâtiments communaux	GEA	10 000,00			6 774,60	6 800,00

2135	Domaine du château	Remise en état des dessus de zinc des lucarnes de l'hôtelierie	LBSL	6 250,00	6 210,00			
2135	Locaux commerciaux	Mise aux normes électriques de la sellerie	Exmes		4 906,00			
2135	Locaux commerciaux	Modification portes JPC	LBSL		8 540,13			
2135	Locaux commerciaux	Electricité alimentation four	Exmes	2 300,00	2 292,00			
Total 2135				54 500,00	40 776,61	13 723,39	20 643,00	13 700,00
2138	Autres constructions	Restauration fontaine	Silly en Gouffern	5 000,00			2 475,00	2 500,00
Total 2138				5 000,00	0,00	5 000,00	2 475,00	2 500,00
2152	Travaux extérieurs maçon, voirie	Numérotation des voies	GEA	17 100,00			17 100,00	10 000,00
2152	Voie	Aménagements Omméel	Omméel	52 340,00	53 334,22		3 454,93	3 500,00
2152	Aménagement routier	Création chemin communaux	Divers	19 100,00	23 024,83			
2152	Aménagement routier	Achat panneaux	Divers		4 477,86			
2152	Voie	Aménagements Fel	Fel	15 000,00			8 696,40	8 700,00
Total 2152				103 540,00	80 836,91	22 703,09	29 251,33	22 200,00
21534	Réseaux	Effacement téléphonique	Exmes	1 100,00				
21534	Réseaux	Effacement "Les Rues"	La Cochère	4 300,00	4 263,54			
21534	Réseaux	Effacement réseaux Le Bourg d'Urou	Urou	2 700,00			38 300,00	38 300,00
Total 21534				96 400,00	4 263,54	92 136,46	38 300,00	38 300,00
21538	Réseaux	Effacement réseaux Le Bourg d'Urou	Urou				2 700,00	
Total 21538				0,00	0,00	0,00	2 700,00	0,00
21561	Service technique	Achat de véhicule	GEA	22 056,00	18 666,76			
Total 21561				22 056,00	18 666,76	3 389,24	0,00	
21571	Matériel technique	Achat tracteur pour entretien voirie	GEA	120 000,00	128 840,00			
21571	Matériel technique	Matériels divers (broyeur...)	GEA				9 294,34	9 300,00
21571	Matériel technique	Remplacement tondeuse	GEA	30 000,00				11 860,00
Total 21571				150 000,00	128 840,00	21 160,00	9 294,34	21 160,00
2158	Eglise	Echelles	La plupart des églises	8 070,00	8 061,00			
2158	Matériels divers	Achat matériels services techniques	GEA	2 271,00	2 903,99			
2158	Eglise	Cloches	GEA		3 091,20			
2158	Batiments communaux	Aménagement locaux techniques	GEA		5 786,50			
Total 2158				15 659,00	19 842,69	-4 183,69	0,00	
2161	Travaux Eglises - Chapelle	Statue La Cochère	La Cochère	9 723,00	4 861,20		4 861,20	
2161	Mobiliers églises	Rénovation bannières	GEA		6 720,00		8 622,00	
2161	Travaux Eglises - Chapelle	Cartel Château	LBSL		1 000,00			
Total 2161				9 723,00	12 581,20	-2 858,20	13 483,20	0,00
2183	Matériels informatiques	Achat d'un ordinateur	GEA		1 151,80			
Total 2183				0,00	1 151,80	-1 151,80	0,00	
2184	Mobilier	Restauration canapé château	LBSL	9 764,00	9 763,20			
2184	Eglise	Tableau lapidation	Fel	4 002,00			4 002,00	4 002,00
2184	Autres	Autels de Fougy	LBSL	8 508,00			8 507,10	8 508,00
2184	Eglise	Paroisse Communal, vierge et enfant de Chemin, Groupe St Roch à Avernès, tête d'ange à St Pierre	GEA	7 090,00			7 090,00	7 090,00
2184	Service technique et administratif	Achat mobilier	GEA	10 000,00				
Total 2184				54 364,00	9 763,20	44 600,80	19 599,10	19 600,00
2188	Logements communaux	logement "femmes victimes de violence"	Fel		5 033,08			
2188	Batiments communaux	Aménagement salle des fêtes	Silly en Gouffern		3 122,40			
2188	Locaux commerciaux	Aménagement boulangerie	Exmes		5 824,80			
2188	Locaux commerciaux	Four boulangerie	Exmes	36 696,00	36 696,00			
2188	Service technique et administratif	Achat matériel informatique	GEA	5 000,00	919,00			
2188	Batiments communaux	Grilles salles des fêtes	GEA		3 185,30			
Total 2188				41 696,00	54 780,58	-13 084,58	0,00	
TOTAL 21				1 922 209,00	720 190,58	1 202 018,42	234 872,82	207 480,00
2313	Batiments communaux	Salle de sport	Urou	250 000,00				
2313	Batiments communaux	Fruiter et maison du jardinier	LBSL	208 000,00				
2313	Batiments communaux	Murs du potager	LBSL					
TOTAL 23				458 000,00	0,00	458 000,00	0,00	
TOTAL GENERAL				2 703 714,00	883 613,29	1 820 100,71	301 344,57	274 540,00

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATION 2023

investissement en cours et courant	Total Projet	2022	REALISE 2022	2022 (report 2023)	2023	2024	2025
matériel administratif	75 000	15 000	2 071		15 000	15 000	15 000
Adressage	50 000	17 100		10 000	32 900		
réseau	250 000	96 400	4 264	38 300	50 000	50 000	50 000
voirie (dont fond de concours)	300 000	83 000	79 508		60 000	60 000	50 000
matériel technique	230 000	172 000	155 029	21 160	30 000	20 000	20 000
accessibilité	50 000	10 000		6 800	10 000	10 000	10 000
cimetière	250 000	60 000	9 610	25 900	50 000	50 000	50 000
église	600 000	238 000	91 151	76 450	100 000	100 000	100 000
Château du Bourg Saint Léonard			58 957				
rénovation habitat	500 000	188 000	58 697		150 000	100 000	100 000
rénovation salle des fêtes	200 000	106 000	12 639	9 100	100 000	80 000	
aménagement terrain caserne	370 000	370 000	17 470	30 000	320 000		
boulangerie	50 000	38 000	45 997		100 000		
Commerces			13 446		15 000		
Aménagement sécurité routière	65 000	65 000	55 674	15 300	170 000		
Divers		85 000	18 942	4 500			
Salle sport bien être	635 000	280 000	26 551	11 500	300 000	298 000	
reseau d'eau (pour mémoire)	350 000						
Totaux		1 823 500	650 007	249 010	1 502 900	783 000	395 000

investissement projet en étude	Total investissement	2022	REALISE 2022	2022 (report 2023)	2023	2024	2025
château phase 1 fruitier sauvetage	630 000	208 000	4 147		300 000	330 000	
château phase 2 potager	760 000	50 000			200 000	300 000	260 000
château phase 3 fruitier interieur	415 000					200 000	215 000
château phase 4 orangerie	1 500 000			16 860	100 000	600 000	800 000
aménagement chemins	50 000				50 000		
aménagement jeunesse	200 000				70 000	70 000	60 000
église de Fel + Urou	1 200 000	50 000	9 459		100 000	550 000	550 000
schéma vélo	40 000				40 000		
Totaux		308 000	13 606	16 860	860 000	2 050 000	1 885 000

investissement projet à chiffrer	Total investissement	2022	REALISE 2022	2022 (report 2023)	2023	2024	2025
éco gîte	300 000	50 000			250 000	50 000	
Réaménagement Chambois	1 500 000	260 000	220 000			500 000	500 000
locaux technique	200 000	50 000		3 070	150 000	50 000	
voirie épuration	50 000				50 000		
Réalisation lotissement Silly	1 000 000	50 000			50 000	500 000	450 000
maison aidant aidé	200 000				50 000	150 000	
maison médicale	200 000				50 000	150 000	
Eglise d'Exmes	500 000	50 000			100 000	350 000	50 000
Création crèche ou maison petite enfance	500 000	30 000			100 000	370 000	30 000
nouveau projet	300 000	50 000			100 000	150 000	50 000
acquisition diverses	500 000	100 000			100 000	100 000	100 000
nouvelle mairie	200 000			5 600	50 000	150 000	
Totaux		640 000	220 000	8 670	1 050 000	2 370 000	1 180 000

Totaux généraux		2 771 500	883 613	274 540	3 412 900	5 203 000	3 460 000
------------------------	--	------------------	----------------	----------------	------------------	------------------	------------------

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
01/02/2023

Affichage :
01/02/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 30
Votants : 34

Voix pour : 33
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

..... 14 FEV. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

..... 14 FEV. 2023

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CLOUET Hélène, DELCOURT Camille, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDOISEAU Philippe, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à BELTOISE Emmanuel, SANCHEZ Nadia, VALLET Éric ayant donné procuration à Mme POINSIGNON Claudine

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse.

Mme Thérèse SAMSON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-01-02

Convention avec la mairie d'Argentan – Utilisation de la fourrière municipale

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Vu l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime précisant que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette commune,

Considérant que la commune ne dispose pas de fourrière municipale adaptée,

Considérant que la mairie d'Argentan dispose d'une fourrière municipale permettant d'accueillir les chiens en divagation, y compris les chiens catégorisés,

Considérant que la mairie d'Argentan peut faire bénéficier aux communes voisines qui en feront la demande des installations et des services de sa fourrière, moyennant une participation annuelle de 0.75 € par habitant (base population légale / population totale),

Considérant que la fourrière municipale d'Argentan est ouverte tous les jours du lundi au vendredi et dispose d'un service d'urgence,

Considérant que la mairie d'Argentan se charge de toutes les formalités administratives (tenue du registre réglementaire, recherche des propriétaires, surveillance vétérinaire, devenir des animaux),

A la majorité (une abstention),

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la mairie d'Argentan la convention d'utilisation de la fourrière municipale pour une durée d'une année (de la date de signature au 31 décembre 2023)

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230207-2023_01_02-DE

S²LO

GOUFFERN EN AUGE
 République française
 Département de l'Orne
 Arrondissement
 d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
 SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :
 01/02/2023

Affichage :
 01/02/2023

Membres :
 En exercice : 52
 Présents : 30
 Votants : 34

Voix pour : 34
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
 après réception en
 Préfecture le :

14 FEV. 2023
 Et publication ou
 affichage ou
 notification le :
 14 FEV. 2023

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CLOUET Hélène, DELCOURT Camille, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDOISEAU Philippe, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à BELTOISE Emmanuel, SANCHEZ Nadia, VALLET Éric ayant donné procuration à Mme POINSIGNON Claudine

Absents : BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse.

Mme Thérèse SAMSON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-01-03	Recrutement de vacataires
---------------	---------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Alain Sellier, adjoint en charge des finances et de l'administration,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant que la commune de Gouffern en Auge est parfois sollicitée pour des visites du château du Bourg Saint Léonard en période creuse (hors période d'ouverture du château),

Considérant que la commune de Gouffern en Auge doit parfois faire face à des distributions de documents sur son territoire couvrant 166 km2 et comprenant 3 codes postaux,

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre le recrutement de vacataire pour effectuer les visites ponctuelles du Château du Bourg Saint Léonard ou pour la distribution ponctuelle de documents.

Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,50 €.

A l'unanimité,

DELIBERE

AUTORISE le recrutement de vacataire pour effectuer les visites ponctuelles du Château du Bourg Saint Léonard ou pour la distribution ponctuelle de documents.

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11,50 €.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2023 de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette décision.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230207-2023_01_03-DE

S²LO

GOUFFERN EN AUGE
République française
Département de l'Orne
Arrondissement
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

Convocation :
01/02/2023

Affichage :
01/02/2023

Membres :
En exercice : 52
Présents : 30
Votants : 34

Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après réception en
Préfecture le :

... 14 FEV. 2023

Et publication ou
affichage ou
notification le :

... 14 FEV. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CLOUET Hélène, DELCOURT Camille, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BOURDOISEAU Philippe, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à BELTOISE Emmanuel, SANCHEZ Nadia, VALLET Éric ayant donné procuration à Mme POINSIGNON Claudine

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse.

Mme Thérèse SAMSON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-01-04	Demande de subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux - Création d'espaces ludiques
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Alain Sellier, adjoint en charge des finances et de l'administration,

Considérant le projet de création d'espaces ludiques sur 4 sites différents (Exmes, La Cochère, Le Bourg Saint Léonard et Chambois) afin d'aménager des aires de jeux suite à une demande de la population,

Considérant que ce projet est inscrit depuis 2022 au plan pluriannuel d'investissement de la commune et au CRTE d'Argentan Intercom,

Considérant que ce projet est phasé sur 3 années (Exmes La Cochère en 2023, Le Bourg Saint Léonard 2024 et Chambois en 2025)

Considérant l'estimatif du projet s'élevant à 122 602.70 € HT (147 123.24 € TTC) repartit ainsi :

- Exmes : 37 930 € HT
- La Cochère : 9 287.20 € HT
- Le Bourg Saint Léonard : 35 983 € HT
- Chambois : 39 402.50 € HT

Vu la possibilité de financement jusqu'à hauteur de 45 % dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) concernant ce projet,

Considérant l'estimatif prévisionnel d'un montant de 122 602.70 € HT,

	Taux	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux		122 602.70 €	
Subvention DETR	45 %		55 171.21 €
Part communale	55 %		67 431.49 €
Total		122 602.70 €	122 602.70 €

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le projet de création d'espaces ludiques (estimation du projet : 122 602.70 € HT)

DECIDE d'inscrire ces travaux au budget primitif 2023 (1^{ère} phase)

DECIDE d'échelonner les installations sur 3 exercices comptables

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

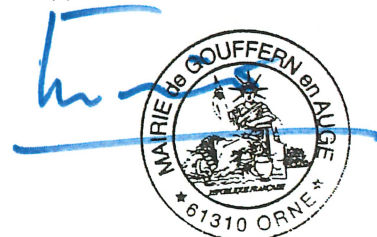
	Taux	Montant HT
DETR	45 %	55 171.21 €
Fonds propres commune	55 %	67 431.49 €
Total	100 %	122 602.70 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 ou toute autre subvention éventuelle liée à ce projet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20230207-2023_01_04-DE

GOUFFERN EN AUGE
 République française
 Département de l'Orne
 Arrondissement
 d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
 SÉANCE DU 7 FEVRIER 2023

Convocation :
 01/02/2023

Affichage :
 01/02/2023

Membres :
 En exercice : 52
 Présents : 30
 Votants : 34

Voix pour : 34
 Voix contre : 0
 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
 après réception en
 Préfecture le :

..... 14 FEV. 2023
 Et publication ou
 affichage ou
 notification le :
 14 FEV. 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CLOUET Hélène, DELCOURT Camille, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BLAIS-LEBLOND Laëticia, BOURDOISEAU Philippe, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, HEUZÉY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à BELTOISE Emmanuel, SANCHEZ Nadia, VALLET Éric ayant donné procuration à Mme POINSIGNON Claudine

Absents: BONTEMPS Rachel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse.

Mme Thérèse SAMSON a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-01-05	Vente ancienne salle de bal d'Exmes
---------------	-------------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe TOUSSAINT, Maire de Gouffern en Auge,

Considérant la délibération n°2022-07-15 du 19 décembre 2022 décidant la cession de la salle de bal d'Exmes sise Grande Rue cadastrée 157 G 62 et fixant le prix de cette cession à 5 000 € net vendeur,

Considérant que les services des domaines avaient été consultés le 30 novembre 2022,

Considérant que l'instructeur en charge du dossier de demande d'avis des domaines avait demandé le 5 décembre 2022 de fournir la délibération faisant état de la décision de vendre la salle de bal,

Vu la délibération n°2022-07-15 transmise au service des domaines le 28 décembre 2022 ainsi qu'à l'office notarial S.E.L.A.R.L Macedo Vadrot,

Considérant l'avis des domaines reçu le 29 décembre 2022 et fixant l'estimation de bien à 7 000 € (+/- 10 %),

Considérant le courriel en date du 3 janvier 2023 de l'office notarial demandant de leur adresser une nouvelle délibération mentionnant l'avis des domaines, l'estimation de cet avis et si le prix retenu est plus bas que l'avis des domaines, la délibération devra motiver les raisons de cette différence,

Considérant que le tarif a été fixé sur la base de l'estimation de l'office notarial S.E.L.A.R.L Macedo Vadrot d'un montant de 5 000 € et que ce tarif tient compte de l'état dégradé de ce bien (présence d'amiante, fuite d'eau, tôles amiantées, menuiseries vétustes, végétation à l'intérieur du bâtiment, parquet troué, plafond désagrégué, humidité, absence de sanitaires et de point d'eau, absence de système de chauffage, électricité vétuste et plus du tout aux normes...),

Considérant que la commune a reçu une proposition d'achat pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 5 000 € net vendeur.

Considérant que cette propriété avait été acquise par la commune déléguée d'Exmes en même temps que le bâtiment du relais d'Exmes pour un montant différencié de 5 600 € en 2016,

Considérant que depuis cette date, aucuns travaux n'ont été réalisés dans cette salle,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 6 décembre 2022 de céder cette salle pour un montant de 5 000 € net vendeur.

A l'unanimité,

DELIBERE

RAPPORTE la délibération n°2022-07-15 du 19 décembre 2022

DECIDE la cession de la parcelle sise Grande Rue et cadastrée 157 G 62 à Mr et Mme Alain KOLTEN

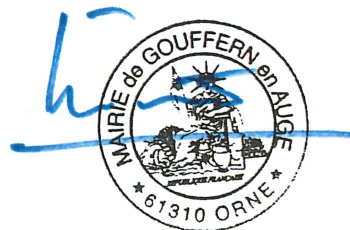
FIXE le prix de cession à 5 000 € net vendeur (légèrement en dessous de l'estimation du service des domaines) en raison de l'état dégradé du bien (présence d'amiante, fuite d'eau, tôles amiantées, menuiseries vétustes, végétation à l'intérieur du bâtiment, parquet troué, plafond désagrégué, humidité, absence de sanitaires et de point d'eau, absence de système de chauffage, électricité vétuste et plus du tout aux normes...),

CHARGE l'office notarial S.E.L.A.R.L Macedo Vadrot de la rédaction de l'acte de vente

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

*Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme*

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 14/02/2023
Reçu en préfecture le 14/02/2023
Publié le
ID : 061-200066256-20230207-2023_01_05-DE

S²LO